

CTPA du 25 mars : la rentrée 2004 dans les lycées .

Elle nous réserve (et c'est sans surprise) des difficultés. En janvier nous avons appris le retrait de moyens, soit moins 450 heures, (pour une centaine d'élèves en moins) l'équivalent de 25 ETP . Les documents distribués nous montrent que les moyens retirés aux lycées sont surtout des moyens provisoires (BMP, supports stagiaires) il y a ainsi moins de suppressions de postes fixes et donc moins de cartes scolaires à gérer .

Pour les structures : 14 divisions de seconde sont supprimées avec les conséquences que l'on devine: des classes toujours à plus de 30 élèves , voire 34- 35 élèves dans les lycées urbains (c'était le cas pour cette rentrée à Charleville, Reims, Troyes, Châlons notamment) .Mais également de fortes interrogations sur les lycées qui perdent une division et se retrouvent ainsi avec un vivier de secondes qui fragilise toute la structure de l'établissement (3 divisions au lycée Vauban de Givet, 2 divisions au lycée Blaise Pascal de Saint Dizier !) Pour ce dernier établissement la rentrée est sévère , fermeture d'une seconde , d'une première STI, et 8 postes supprimés ! Le rectorat tente de restructurer les 2 lycées bragards en ouvrant l'option MPI à Blaise Pascal pour constituer un pôle scientifique et technologique industriel , en installant un seul chef d'établissement pour les 2 lycées, pour réguler les affectations des élèves et éviter ainsi la concurrence . C'est introduire (même s'il s'en défend!) le multisite (comme dans les collèges ardennais) l'expérience risque de faire école.

Les dotations horaires en diminution dans 19 lycées vont entraîner des difficultés pour les options (regroupement des langues anciennes sur plusieurs niveaux, groupes chargés en SES en seconde, et surtout la circulaire de rentrée le facilitant, il y aura des tentatives de gérer les groupes de langues par niveaux de compétences et faire ainsi disparaître les LV1, LV2 pour gagner des moyens . On peut aussi parier que les heures de premières chaires seront distribuées avec parcimonie ce qui compliquera la répartition des services . Les établissements n'ont plus de marge de manœuvre et si rien ne change au niveau des orientations budgétaires nationales , au vu de la baisse des effectifs en collège nous pouvons nous préparer à une rentrée 2005 douloureuse pour les options, et les postes .

Chantal DUPONT.

Attention !

Selon nos informations, le rectorat va faire parvenir une circulaire aux chefs d'établissement leur demandant de spécifier la nature des postes d'Assistant d'Education, (surveillance, TICE, AVS ..).

Cette circulaire stipule que le CA de l'établissement doit être saisi de ce problème et donner son avis, c'est à dire émettre un vote. Ceci devrait se faire en mai.

Nous vous demandons d'être attentifs : en effet, nous notons de plus en plus le développement de cette mauvaise habitude qui consiste à ne pas poser aux CA les questions qui semblent relever du "domaine réservé" des Chefs d'établissement. Questionnez votre Principal, votre Proviseur et tenez-nous au courant.

Comité technique paritaire du 25 mars 2004 Déclaration des représentants de la FSU.

Le 8 janvier, avec les autres organisations syndicales représentées au CTPA, nous avons refusé de siéger pour dénoncer :

- le retrait de 189 ETP (équivalents temps poste) dans le second degré,
- le retrait de 51 postes dans le premier degré,
- le retrait de 10 postes de TOS,
- la suppression de 21 postes administratifs.

Nous avons dit que ces suppressions, malgré la baisse démographique, étaient un mauvais coup pour notre Région en difficultés économiques et sociales importantes et n'étaient pas de nature à faire reculer l'échec scolaire.

Nous avons demandé le maintien de ces moyens car nous savons combien est difficile la préparation de la rentrée pour les services rectoraux, les inspections académiques et les chefs d'établissements.

Nous découvrons même dans les documents que nous avons reçus la suppression de l'équivalent de 3 postes de conseillers d'orientations psychologues qui s'ajoute à la suppression de 3 postes administratifs dans les C.I.O. dans le cadre de la stratégie ministérielle de réforme! Est-ce un moyen pour faire ce que les actions de l'année dernière ont mis en échec: la décentralisation du service d'orientation? Nous disons que dans une Académie comme la nôtre, les jeunes ont besoin de personnels d'orientation en nombre.

Au lieu de nous entendre, le Gouvernement accentue sa politique de remise en cause du service public d'Education en diminuant le nombre de postes mis aux concours de recrutement préparant ainsi le non remplacement des départs en retraite.

C'est pour cela que, dans l'unité, nous avons manifesté le 11 février et que nous avons fait grève le 12 mars dernier.

Nous ne renonçons pas à être entendus, c'est pourquoi, dès le mois de mai, nous appellerons de nouveau tous les personnels à l'action.

T.P.E ...

Les évaluations des TPE ont eu lieu dans la semaine du 22 mars.

Cette année, l'organisation académique a retenu des jurys mixtes (un professeur de l'établissement et un examinateur d'un autre établissement). Nous continuons toujours à revendiquer une externalisation des jurys pour préserver le caractère anonyme de l'examen, nous nous sommes adressés dans ce sens au Recteur au mois de décembre 2003.

Nous constatons 'au terme de cette évaluation une rupture d'égalité entre candidats. En effet, certains jurys (notamment dans le département de l'Aube) ont été totalement externalisés, d'autres ont été mixés ...

Pouvons-nous accepter des conditions d'évaluations différentes d'un département à l'autre ? d'un lycée à l'autre ? et même au sein d'un même lycée !

Faites-nous part de vos remarques éventuelles, des difficultés rencontrées si vous avez été évaluateur ou si vos élèves ont été concernés.

Chantal DUPONT

Paraschool.

Des lycées de notre académie ont été sollicités pour expérimenter une aide en ligne à la scolarité des élèves. Nous nous interrogeons sur cette initiative de la Région qui engage également l'Education Nationale puisqu'une convention a été signée par le Recteur et le président Etienne.

Ce dispositif est géré par une entreprise privée : paraschool. Il a sans doute vocation à s'étendre à tous les collèges et lycées de l'académie.(cf les propositions de l'UMP pour les élections régionales)

Cela nous pose des problèmes de fond :

*Que le conseil régional souhaite fournir une aide individuelle aux élèves, cela a évidemment notre soutien, mais, la laïcité ne se résume pas au problème du foulard. Pourquoi faire entrer une officine de cours privés à l'intérieur des établissements? L'Education Nationale a la capacité de répondre à une telle demande.

*Dans le contexte actuel de diminution des postes et de la présence adulte dans les lycées et collèges, il faut craindre que ces dispositifs servent de prétexte pour masquer la pénurie. Il va être bien tentant de remplacer le lien enseignant-élève par du virtuel.

*Le dispositif paraschool prévoit un suivi individuel des élèves par les professeurs. Cela sent le bénévolat.

*Pédagogiquement, peut-on sérieusement croire que des exercices basés essentiellement sur des QCM pourront significativement faire progresser les élèves en difficulté?

*Si une telle aide a une chance d'être efficace, il faut de la souplesse et donc un ordinateur avec ADSL à la maison. Tous nos élèves en disposent, c'est bien connu.

*Les collègues que nous avons consultés sur ce dispositif ont tous émis un avis défavorable (contenus, erreurs, efficacité...).
(Si des collègues ont un avis contraire, cela nous intéresse beaucoup. Qu'ils nous le fassent savoir.)

En résumé, oui à une aide individuelle supplémentaire, mais nous nous demandons si le Conseil Régional ne serait pas mieux inspiré d'utiliser le financement prévu (nous ne disposons pas de données chiffrées, mais cela doit être significatif) pour revenir à du plus « classique ». Cela permettrait aux enseignants d'utiliser ces moyens de manière plus efficace.

Chantal DUPONT, Patrick SARRAZIN.

Elections professionnelles des non enseignants: La FSU confirme sa progression.

Pour les infirmier(e)s, le SNICS FSU obtient 56,2% des voix; chez les TOS, l'UNATOS FSU obtient 23,3% des voix, progresse de 1%; chez les administratifs, le SNASUB-FSU obtient 22,3% des voix et progresse de 2%.

Ces résultats confortent la place de la FSU chez les non-enseignants.

Nos camarades de l'UNATOS ont dénoncé la déformation de leurs propos dans le journal électoral du SGEN-CFDT faisant croire que l'UNATOS était pour le redéploiement et que les agents s'étaient habitués à un certain confort avec les CES - CEC.

L'UNATOS tient à rappeler son opposition aux suppressions de postes et sa demande de transformation des emplois de CES en véritables emplois publics.

Au sujet des collègues

Après la déferlante des suppressions de postes, voici l'autre volet de la politique pour l'école de ce gouvernement ...

« l'éducation coûte trop cher, essayez l'ignorance ! »

Ce 3^{ème} trimestre sera très important pour l'avenir du collège, celui de nos élèves mais aussi de notre métier, alors soyons vigilants. Quelle que soit notre implication dans la vie syndicale, dans celle de l'établissement, chacun aura un rôle à jouer d'ici la fin de l'année :

- **De nouveaux programmes de collège** issus des rapports Bach pour le «pôle sciences» et Rémond pour celui des « humanités » seront examinés par le Conseil Supérieur de l'Education d'ici fin juin pour une mise en œuvre en 6^{ème} à la rentrée 2005. Une évolution des programmes aurait dû commencer par un bilan de l'existant et une réflexion d'ensemble sur les objectifs à atteindre. Mais cela n'a pas été le cas, les groupes de lecture au ministère ont dû travailler dans l'urgence, et c'est maintenant aux Recteurs d'organiser une consultation des enseignants.... dans l'urgence.

Une consultation de plus direz-vous? N'oublions pas que **derrière des choix de programmes se cachent des enjeux politiques**. C'est pourquoi le SNES travaille les questions de la culture commune et des objectifs du collège, des contenus et

des pratiques d'enseignement (vous retrouverez les comptes rendus des stages et publications sur les sites du SNES national et académique).

- la circulaire de rentrée propose d'anticiper des projets de réforme :

- diversification des enseignements artistiques (choix des élèves illusoire, et conséquences lourdes pour l'avenir des disciplines artistiques)
- découverte professionnelle (absence de contenu pour le moment, mais dans le projet cette «option» serait en concurrence avec la LV2)
- regroupement d'élèves LV1 LVII selon les compétences à travailler
- mise en place de l'alternance dès la 4^{ème} : attention aux dérives (cf. US 599 p. 5) ...

Sous couvert de diversification, ces projets se contentent d'accompagner l'échec scolaire, sans y apporter de remède et ils renoncent à élever le niveau global de qualification : tout cela va à l'encontre des idées fortes qui se sont pourtant imposées dans les débats du 1^{er} trimestre. Nous aurons l'occasion de le rappeler lors de la préparation de rentrée dans les établissements : avant la fin de l'année scolaire, les équipes pédagogiques élaborent leur projet pour la rentrée suivante. Rappelons que *«les décisions en matière pédagogique, compte tenu de leur spécificité et de leur technicité sont de la compétence des enseignants»*. Il nous faudra résister aux sollicitations des chefs d'établissement qui ne serviraient pas l'intérêt des élèves et mettre en avant nos propositions pour une école de la réussite de tous les jeunes.

Continuons d'agir pour le rétablissement des postes supprimés dans le second degré et le nombre de postes mis au concours de recrutement.

Liliane COTTON

IL EST TOUJOURS TEMPS D'ADHÉRER AU SNES